

N/REF : 26/09/2025 11H03 C:000053 I:00156
V/REF : AC/C29024
V/Email reçu le Vendredi 26/09/2025 a 11H03

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SLN
IMMEUBLE : VILLA SELENEE -SLN
60A/60B/60C RUE DES ROSSIGNOLS
35170 BRUZ

Rennes, le 14 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 60A ROSSIGNOLS - MR LEBOURGEOIS JOACHIM 06 95 41 08 00
LOGEMENT N° 102885, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : REMPLACEMENT ET ÉVACUATION WC
Donneur d'ordre : Mme M. LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
FOURNITURE ET POSE PACK WC COMPLET
REMISE EN EAU
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 10/10/25 a 16H39 Mme M. LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL078-FP.Cuvette/réservoir (WC complet)	1	280,00	280,00
	TOTAL H.T.			280,00
	T.V.A. a 10,00%			28,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			308,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.